



### Séance du jeudi 24 octobre 2024

Nombre de délégués : 22  
titulaires

- Présent(e)s : 13
- Pouvoirs : 1
- Excusé(e)s : 9
- Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 octobre 2024, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 03 octobre 2024, s'est réuni à 13h30 à la Salle de l'écureuil à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; ATHANAZE Pierre ; BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille BOULUD Michel ; GAMET Christian ; GAT Thierry ; HUMBERT Claude ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROSET Patrick ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

ROCAVIVES Jean-Luc donne pouvoir à Mr BOULUD Michel

Excusé(e)s :

CARRAS Lilian ; ; CHONE Jean-Philippe ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile

Absent non excusé :

<b>Délibération N°2024-033 du comité syndical</b>	<b>Objet : Participations statutaires 2024 des membres adhérant aux compétences complémentaires gémapi – Complément de participation</b>
---	--

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2018-02-13-005 du 13 février 2018 approuvant les nouveaux statuts du SMAAVO, en particulier l'article 10 relatif aux contributions des membres,

**Vu** l'arrêté de modification du Smaavo n°69-2023-12-07-00007 du 07 décembre 2023,

**Vu** le budget primitif 2024 adopté par délibération n°2024-011,

**Vu** la décision modificative adoptée par délibération n°2024-032,

**Vu** l'avis du bureau du 20 septembre 2024,

**Vu** l'avis positif du bureau de la CPPO du lundi 21 septembre 2024

**Considérant** qu'à l'heure actuelle, seule la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon adhère au titre des compétences complémentaires à la GEMAPI,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'augmenter la cotisation 2024 au vu de la décision modificative.

**Le Président propose de délibérer pour une participation supplémentaire**

**Après en avoir délibéré, les membres du collège complémentaire gémapi,**

Membres : 7

Membres présents : 4

Voix pour : 4

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** la participation supplémentaire 2024 des membres adhérant aux compétences complémentaires gémapi, pour un montant de 70 000€.

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD  
Président

